

**DEPARTEMENT DE L'INDRE
COMMUNE DE BOUGES-LE-CHÂTEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

-en exercice : 11 -présents : 9 – absent excusé : 1 -

– absent : 1 -votants : 9 -pour : 0 -contre: 9 -abstention: 0.

**L'an deux mil vingt-trois, le 15 février à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de BOUGES-LE-CHÂTEAU légalement convoqué le 7 février,
s'est réuni salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel BRIENT, Maire.**

**Présents: Mrs BRIENT, BAUDAT, DEPONT, BONNET, Mme BONNISSEAU,
Mr GUIMBAUD, Mme LEMORT, Mrs MOREAU et SOMMIER.**

Absent excusé: Mr SALMON.

Absente: Mme DEBRAIS.

Mr SOMMIER a été désigné secrétaire de séance.

Délibération N°2023-02-02.

Objet : - Avis sur le projet éolien de BAUDRES.

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux d'un projet éolien dénommé Ferme Eolienne des Champs de BAUDRES présenté par la société VOLKSWIND sur la commune de BAUDRES.

Une enquête publique est ouverte à la Mairie de BAUDRES du lundi 13 février 2023 à 9 h 00 au lundi 27 février 2023 à 17 h 00.

Conformément à l'article R.131-38 du Code de l'Environnement, le Conseil municipal de notre commune est invité à formuler son avis sur ce projet situé dans un périmètre de 6 kilomètres.

Monsieur le Maire présente les éléments du dossier de demande d'autorisation environnementale et d'autres documents tenus à la disposition des conseillers municipaux.

Le projet sera constitué de 5 éoliennes, toutes situées sur la commune de BAUDRES, elles auront une hauteur en bout de pale de 150 m avec une hauteur de mât de 94 m, pour une puissance totale installée de l'ordre de 15 MW.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose de passer au vote.
Il est décidé à l'unanimité des présents de procéder à un vote à main levée.

La question posée est la suivante :

- Etes-vous favorable au projet d'implantation du parc éolien
« Ferme éolienne des Champs de BAUDRES » sur la commune de
BAUDRES ?

Résultat du vote :

- Pour : 0 - Contre : 9 - Abstention : 0

Le Conseil municipal émet donc un avis défavorable sur le projet
éolien « Ferme éolienne des Champs de BAUDRES » sur la commune de
BAUDRES.

Certifiée exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le
et de sa publication le
Le Maire,
Michel BRIENT

Pour copie conforme,
A BOUGES LE CHÂTEAU, le 16 février 2023.
Le Maire,
Michel BRIENT.

Le Secrétaire,
Maxime SOMMIER

